



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Trente-sixième session

10-13 janvier et 7-8 février 2022

**Priorités dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord au regard
du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO**

Résumé

Le Cadre stratégique 2022-2031 a été approuvé à l'unanimité par la Conférence de la FAO à sa quarante-deuxième session. Le fil conducteur du Cadre stratégique est le soutien au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) au moyen d'une transition vers des systèmes agroalimentaires *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables*, qui permettent d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie* sans laisser personne de côté. La Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient est invitée, à sa trente-sixième session, à transposer le Cadre stratégique au niveau local en tenant compte des conditions, besoins et priorités spécifiques des Membres dans la région.

Sur la période 2022-2023, sept principales tendances influenceront sur la sécurité alimentaire et l'agriculture dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord: i) la persistance de la pandémie de covid-19 et de ses conséquences socioéconomiques; ii) l'instabilité, les crises prolongées et les conflits qui entraînent une augmentation de la pauvreté, de la faim et de l'insécurité alimentaire; iii) la croissance démographique et l'urbanisation rapide, associées à une production alimentaire proche de la stagnation; iv) l'augmentation rapide des taux d'excès pondéral et d'obésité dans la région; v) le fossé de plus en plus grand entre les conditions de vie en milieu rural et en milieu urbain; vi) la pénurie extrême d'eau et de terres et la dégradation des ressources naturelles; vii) le changement climatique, et les catastrophes et les chocs de plus en plus fréquents et intenses.

Par ses activités dans la région, la FAO s'efforcera d'aider les pays à transformer leurs systèmes agroalimentaires afin d'être en mesure de faire face aux défis évoqués ci-dessus et d'accélérer la réalisation du Programme 2030 et des 17 objectifs de développement durable (ODD). Pour ce faire, l'Organisation s'attachera à concrétiser les quatre priorités régionales en s'appuyant sur les 20 domaines prioritaires du Programme (DPP) du Cadre stratégique 2022-2031. Ces quatre priorités régionales, qui ont déjà été approuvées par la Conférence régionale pour le Proche-Orient à sa trente-cinquième session, sont le résultat de larges consultations avec les pays et les parties prenantes régionales.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

- **Priorité régionale 1. Transformation rurale et chaînes de valeur inclusives** en faveur des revenus et de l'emploi des jeunes: améliorer la productivité et les revenus, en privilégiant l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes pour remédier à la fracture entre les zones rurales et urbaines.
- **Priorité régionale 2. Sécurité alimentaire et alimentation saine pour tous:** mettre l'accent sur le commerce, les politiques qui créent des conditions favorables, la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires, et le plaidoyer en faveur de la nutrition.
- **Priorité régionale 3. Une agriculture plus respectueuse de l'environnement:** lutter contre la pénurie d'eau, veiller à la viabilité écologique et agir pour le climat.
- **Priorité régionale 4. Renforcement de la résilience face aux multiples chocs et tensions.**

Afin d'avancer plus vite et de donner une ampleur maximale aux efforts visant la concrétisation des ODD, la FAO va intégrer et intensifier l'utilisation des technologies, des innovations et des données, et mettre davantage l'accent sur le renforcement de la gouvernance, du capital humain et du développement institutionnel dans toutes ses interventions. Elle veillera en outre à ce que les trois thèmes transversaux – égalité femmes-hommes, jeunes, inclusion – soient systématiquement pris en compte dans ses programmes.

Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

La Conférence régionale est invitée à appeler les Membres à:

- a) prendre note de l'attention portée à la transposition du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO au niveau local au moyen des quatre priorités régionales;
- b) approuver la proposition de programme de travail au regard des quatre priorités régionales, des accélérateurs et des thèmes transversaux, et des stratégies et initiatives de l'Organisation, ainsi que les propositions visant à renforcer l'efficacité et l'efficacéité du Bureau régional.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

FAO-RNE-NEC@fao.org

Introduction

1. La Conférence de la FAO, à sa quarante-deuxième session, a adopté le [Cadre stratégique 2022-2031](#) destiné à orienter l'ensemble des activités de l'Organisation, comme le prévoient les Textes fondamentaux, et a approuvé les ouvertures de crédits budgétaires pour l'exercice biennal 2022-2023¹. Le fil conducteur du Cadre stratégique 2022-2031 est le soutien au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) au moyen d'une transition vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, qui permettent d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie* sans laisser personne de côté.

2. La FAO mettra en œuvre le Cadre stratégique au moyen de 20 domaines prioritaires du Programme (DPP), qui illustrent l'avantage comparatif et la compétence dont dispose l'Organisation, sur les plans thématiques et techniques, pour exécuter son Programme (voir l'annexe 1). Les *quatre améliorations* et les 20 DPP s'ancrent dans les objectifs de développement durable (ODD). L'Organisation suivra une approche systémique, en prenant en compte simultanément les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement, et en procédant aux arbitrages nécessaires. L'action dans les pays est au cœur de la nature transformationnelle du Programme 2030, et les DPP font office de stratégie au service de la concrétisation des ODD dans le cadre des priorités nationales.

3. Les quatre accélérateurs transversaux – technologies, innovation, données et compléments (gouvernance, capital humain et institutions) – permettent d'axer les activités dans toutes les interventions programmatiques de la FAO sur des progrès plus rapides et l'élargissement des perspectives de contribuer aux ODD, tout en limitant les arbitrages. Les thèmes transversaux – égalité femmes-hommes, jeunes, inclusion – sont intégrés dans toutes les activités menées par la FAO pour donner corps au principe consistant à ne laisser personne de côté.

4. Deux nouvelles stratégies relatives à la science et l'innovation et au changement climatique sont en cours d'élaboration. Elles sont destinées à appuyer la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 et donnent des indications pour favoriser, respectivement: la cohérence et l'harmonisation des initiatives menées par les Membres, afin d'obtenir des résultats au niveau des pays en faisant un meilleur usage de la science et l'innovation; et un appui renforcé aux pays, pour les aider à réaliser leurs ambitions revues à la hausse en matière d'action climatique et à concrétiser leurs contributions déterminées au niveau national.

5. Pendant l'exercice biennal 2022-2023, la FAO continuera de maximiser l'impact au niveau des pays en s'appuyant sur d'autres grandes initiatives. L'Initiative Main dans la main est une approche basée sur des éléments probants, prise en main par les pays et pilotée par ceux-ci qui vise à accélérer la transformation de l'agriculture et le développement rural durable pour favoriser la concrétisation des ODD. Le Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 vise à atténuer les conséquences directes de la pandémie tout en améliorant la résilience à plus long terme des moyens d'existence, en amorçant un redressement vert et en favorisant la transformation des systèmes agroalimentaires, et préconise des actions à court, moyen et long termes pour empêcher que la crise sanitaire ne devienne une crise alimentaire.

I. Contexte

6. La région Proche-Orient et Afrique du Nord compte 419 millions d'habitants, dont 40 pour cent vivent en zone rurale. L'agriculture y représente en moyenne 11 pour cent du produit intérieur brut (PIB) (si l'on exclut les pays riches en pétrole) et fournit un emploi à 18 pour cent de la

¹ C 2021/REP, paragraphes 61 à 70 et résolution de la Conférence 8/2021.

population active. La région est la plus pauvre du monde en terres et en eau: la superficie agricole par habitant est de 1,1 hectare en moyenne et les disponibilités en eau par personne correspondent à 12 pour cent de la moyenne mondiale. Du fait de la multiplication des conflits, la région a essuyé un revers dans sa lutte contre la faim, après des années de progrès: aujourd'hui, une personne sur huit ne mange pas à sa faim. En outre, la région est confrontée au problème alarmant de l'excès pondéral et de l'obésité, en particulier chez les enfants et les femmes. Les taux de surpoids et d'obésité chez les femmes adultes y sont plus élevés que dans toutes les autres régions.

7. La région présente de forts contrastes, avec des capacités, des ressources et des besoins très différents d'un pays à l'autre. Elle compte certains des pays les plus riches du monde, mais aussi certains des moins avancés.

8. L'un des facteurs importants qui différencient ces pays est le degré de stabilité politique. De nombreux pays sont touchés par des crises prolongées et des conflits. Leurs possibilités, défis et besoins sont fortement affectés par leur situation, qui appelle une réponse adaptée.

9. Le programme de la FAO dans la région reflète ces besoins différents et comprend des mesures qui couvrent un large éventail de situations.

a) Défis et possibilités s'agissant de l'amélioration de la production

10. La pénurie d'eau et le changement climatique sont les principaux obstacles à la réalisation de nombreux ODD, notamment l'ODD 2, dans la région. Le manque d'eau limite la production agricole, et rend la région dépendante à l'égard des importations de produits alimentaires. Le changement climatique aggrave les problèmes de pénurie d'eau et de terres et la dégradation de ces ressources; d'après les projections, c'est dans la région que les effets sur les ressources hydriques seront les plus importants, et certains scénarios prévoient une baisse de son PIB comprise entre 6 pour cent et 14 pour cent d'ici à 2050.

11. Le secteur agricole présente deux composantes très contrastées: une agriculture commerciale de grande valeur tournée vers l'exportation, et une petite agriculture traditionnelle très importante, largement dépendante de l'eau pluviale. Les petits exploitants doivent faire avec des ressources peu abondantes, surtout le manque d'eau et les précipitations imprévisibles et très insuffisantes. Les liens avec les marchés sont en général faibles – la part de l'agriculture de subsistance est importante.

12. Ce secteur de la petite agriculture a été relativement négligé par les politiques et l'investissement publics. L'investissement public dans la recherche et les services aux producteurs qui est consacré à ces systèmes considérés comme étant par nature à faible rendement est particulièrement peu élevé. La dépense publique dans les infrastructures et les services ruraux ne représente généralement qu'une part infime – parfois un vingtième seulement – de la dépense par habitant dans les zones urbaines. Ces facteurs sont les principales causes de la faible productivité agricole, de la fracture de plus en plus profonde entre les zones rurales et urbaines et de la migration des jeunes vers les villes.

13. La productivité est particulièrement faible et stagnante dans les petits systèmes d'agriculture pluviale dont la stratégie de diversification consiste à produire des céréales et des cultures horticoles aux fins de diminution des risques, de constitution d'un revenu minimum et de consommation directe. Le manque d'investissement et d'innovation pour l'amélioration de la productivité et de la durabilité de ces systèmes entraîne un moindre niveau de spécialisation et de qualité des pratiques agricoles, qui débouche sur des rendements plus faibles des cultures horticoles et céréalières. Sur la période 2010-2016, le rendement moyen dans la région était de 2,2 tonnes/ha pour le blé et de 0,9 tonne/ha pour les cultures oléagineuses, contre une moyenne mondiale de 3,2 tonnes/ha. Les taux de croissance de la productivité agricole stagnent également dans la plupart des pays, et la légère amélioration

constatée au niveau régional est presque entièrement due à une meilleure utilisation de l'eau dans les cultures de haute valeur en Égypte.

b) Défis et possibilités s'agissant de l'amélioration de la nutrition

14. De nombreux systèmes agroalimentaires de la région ne sont ni inclusifs, ni durables. La région est touchée par le triple fardeau de la malnutrition: dénutrition (mesurée par le retard de croissance, c'est-à-dire une taille insuffisante compte tenu de l'âge, et par l'émaciation, c'est-à-dire un poids insuffisant compte tenu de l'âge), carences en micronutriments (niveau inadéquat de minéraux et de vitamines dans l'alimentation) et surnutrition (excès pondéral et obésité). Les données suivantes permettent de juger de la gravité des problèmes de santé liés à la nutrition dans la région: 20 pour cent des hommes et 35 pour cent des femmes sont obèses, 12,5 pour cent de la population est diabétique, plus de 35 pour cent des femmes souffrent d'anémie et plus de 20 pour cent des enfants de moins de 5 ans présentent un retard de croissance. Les moyennes mondiales correspondantes s'établissent respectivement à 11 pour cent, 15 pour cent, 8,8 pour cent, 30 pour cent et 22 pour cent. Il convient de noter que la faim, les carences en micronutriments et l'obésité coexistent souvent dans plusieurs pays de la région.

15. La sécurité alimentaire s'est améliorée dans de nombreux pays de la région, mais depuis 2014, la situation dans les pays les moins avancés et les pays touchés par des conflits est alarmante. Dans la région, ces derniers comptent près de cinq fois plus de personnes souffrant de la faim et de malnutrition (25,2 pour cent de la population) que les pays où il n'y a pas de conflits (5,2 pour cent de la population).

16. Les disponibilités alimentaires sont une dimension importante de la sécurité alimentaire dans la région. Celle-ci est fortement tributaire des importations de produits alimentaires, lesquelles vont probablement continuer d'augmenter à l'avenir. Aucun pays de la région n'est proche de l'autosuffisance s'agissant des céréales, et la plupart importent une grande partie des produits alimentaires dont ils ont besoin. Le fossé entre la production et la consommation alimentaires devrait se creuser du fait de la pénurie d'eau, du changement climatique et de l'augmentation de la demande d'une population croissante et de plus en plus urbaine. La situation d'importateur net de denrées alimentaires de la région ne devrait par conséquent pas évoluer. Le défi pour la région reste donc d'utiliser ses ressources naturelles et économiques de la manière la plus efficace et durable possible tout en garantissant la sécurité alimentaire et nutritionnelle de sa population. Elle doit encore élaborer un cadre complet pour gérer les échanges internationaux de produits alimentaires, notamment pour mettre en place des chaînes d'approvisionnement résilientes pour les aliments importés.

17. La question de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments prend de l'ampleur dans la région, du point de vue de la santé publique et de l'amélioration des débouchés commerciaux, et mérite une attention particulière.

c) Défis et possibilités s'agissant de l'amélioration de l'environnement

18. L'agriculture est le plus gros utilisateur des rares ressources naturelles de la région, et concourt à la dégradation des terres et de l'eau et à la perte de biodiversité. Les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord présentent des caractéristiques différentes en matière de topographie, de climat, de sol, de végétation, et de populations et de cultures. Mais leur point commun est d'être situés dans la région du monde où les terres et l'eau sont les plus rares. Le rapport à paraître sur l'État des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord souligne les problèmes importants auxquels la région tout entière doit faire face à l'approche de l'échéance de 2030, et qui persisteront au-delà de celle-ci.

19. La principale cause de l'augmentation de l'utilisation des ressources en terres et en eau est la croissance démographique rapide qui a été enregistrée au cours des 70 dernières années. La forte croissance de la population et de l'urbanisation aggrave la situation déjà fragile des ressources et a une incidence sur les terres et l'eau disponibles. La population mondiale a triplé depuis 1950, mais celle de la région Proche-Orient et Afrique du Nord a été multipliée par six. La région comptait 419 millions d'habitants en 2020, et ce chiffre devrait dépasser 633 millions d'ici à 2050.

20. L'insuffisance et la dégradation des terres, de l'eau et de l'agrobiodiversité – considérées isolément et ensemble – font partie des risques les plus importants qui pèsent sur la sécurité alimentaire, la nutrition, la productivité et le bien-être général de la population de la région. Les projections indiquent qu'elle sera probablement la seule région du monde où les superficies récoltées vont diminuer du fait des contraintes imposées par les disponibilités en eau et la dégradation des sols, ce qui la rendra de plus en plus dépendante des importations alimentaires jusqu'en 2050. Les conséquences liées à l'utilisation humaine et au changement climatique – perte de forêts et dégradation des terres, déchets, contamination par des produits chimiques, sédimentation des réservoirs et étalement urbain – pourraient entraîner une baisse du PIB de la région comprise entre 2,1 pour cent et 6 pour cent.

21. Les projections relatives au changement climatique font apparaître une hausse des températures et une diminution des précipitations (mais pas dans toute la région), des sécheresses plus fréquentes et une augmentation des phénomènes extrêmes. La région est la plus aride du monde, et sa vulnérabilité face au changement climatique est élevée. Malgré ses effets sur les systèmes agricoles, le changement climatique ne reçoit pas encore toute l'attention qu'il mérite.

d) Défis et possibilités s'agissant de l'amélioration des conditions de vie

22. Des catastrophes, des situations d'urgence et des crises prolongées touchent plusieurs pays de la région. Les conflits et les aléas environnementaux sont les causes les plus fréquentes de la faim et de la malnutrition; elles prennent des vies, anéantissent les moyens d'existence, restreignent les perspectives d'avenir des populations et entraînent des déplacements et des migrations au sein et en dehors de la région. De nombreuses communautés rurales de la région ne disposent pas des capacités ni des moyens techniques et institutionnels nécessaires pour anticiper et prévenir les chocs et les crises, s'y préparer, y répondre, y faire face et s'en relever.

23. Dans toute la région, les incitations et motivations à rester dans les zones rurales s'amenuisent, sous l'effet d'une médiocrité chronique des services de base (santé, éducation et communications), d'une faible exposition à l'innovation et de possibilités restreintes d'innover, d'une pression toujours plus forte sur les ressources naturelles, d'un investissement peu important dans les infrastructures productives et les chaînes de valeur, et de possibilités d'emploi à long terme limitées. Pour de nombreuses personnes, notamment les jeunes, l'attrait des zones urbaines est bien supérieur à celui des zones rurales. Dans les contextes de conflit, les migrants forcés cherchent généralement à rejoindre les zones urbaines, où ils ont le plus de chances d'accéder à des services et à une assistance.

24. Les petits exploitants familiaux de la région représentent plus de 80 pour cent de la production agricole, mais les priorités nationales ne reflètent généralement pas leur contribution importante au développement social et économique des pays. La faiblesse de l'investissement public dans l'agriculture et les zones rurales s'est traduite par un fossé de plus en plus grand entre les revenus en milieu rural et en milieu urbain, et par la migration vers les villes d'une jeunesse rurale à la recherche de meilleures perspectives économiques. Le chômage des jeunes atteint en moyenne 20 pour cent, un niveau resté constant au cours des 20 dernières années. Pour les femmes, le chômage n'est qu'une partie du problème. Leur taux de chômage dans le secteur est compris entre 4 pour cent et 40 pour cent, mais elles pâtissent en outre d'une inégalité d'accès aux ressources, car elles ne possèdent que 7 pour cent des terres agricoles. Dans les contextes de conflit, les femmes, les jeunes et

les groupes marginalisés ont encore plus de difficultés à trouver un emploi décent, ce qui met en lumière l'importance cruciale d'une approche articulant action humanitaire, développement et paix.

25. Ayant peu de capital et peu d'actifs, des systèmes de production par essence très risqués et à faible rendement, et des capacités techniques et institutionnelles limitées, les petits producteurs et les autres ruraux pauvres ne disposent pas des moyens d'augmenter leur productivité et leurs revenus et restent démunis face aux crises et aux chocs, notamment dans les pays touchés par des conflits.

II. Domaines d'action prioritaires pour la période 2022-2023

Priorités régionales

26. Il se dégage de l'analyse des défis et des possibilités présentée plus haut quatre grandes priorités autour desquelles la FAO devra, au cours des 10 à 15 prochaines années, organiser son soutien aux pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord et maximiser son impact. Ces quatre priorités, approuvées en tant que cadre pour l'action de la FAO dans la région par la Conférence régionale pour le Proche-Orient à sa trente-cinquième session, sont décrites ci-après. Elles sont interdépendantes, et indissociables. Si les défis et les risques liés à la sécurité alimentaire et aux ressources naturelles dans la région sont interdépendants, les priorités le sont elles aussi, et toute intervention menée au titre d'une priorité aura un impact sur les autres. Une approche intégrée, couvrant ces différentes priorités, est par conséquent requise pour opérer la nécessaire transformation des systèmes agroalimentaires de la région. Les priorités régionales sont totalement cohérentes avec les DPP définis dans le Cadre stratégique et le Plan à moyen terme. Les DPP sont exposées en détail à l'annexe 1.

Priorité régionale 1. Transformation rurale en faveur des revenus et de l'emploi des jeunes

27. La priorité régionale 1 réunit des aspects clés de l'*amélioration de la production* et de l'*amélioration des conditions de vie*, en mettant l'accent sur une agriculture plus productive et plus valorisante, en élargissant l'accès des petits producteurs agricoles aux ressources de production et à l'innovation, et en privilégiant l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes. Le tableau ci-après présente les domaines privilégiés dans la région qui relèvent des DPP *Amélioration de la nutrition* et *Amélioration des conditions de vie*.

Priorité régionale 1. Transformation rurale – lien avec le Cadre stratégique et les DPP

| Domaines prioritaires du Programme (DPP) | Cibles des ODD | Domaines privilégiés dans la région |
|---|---------------------|---|
| AP 1 – Innovation au service d'une production agricole durable | 2.3, 2.4 | Promouvoir une intensification durable des cultures, de l'élevage et de la production halieutique |
| AP 4 – Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs | 1.4 | Développer des chaînes de valeur et des entreprises agroalimentaires concurrentielles et inclusives Appuyer les organisations de producteurs et les services agricoles |
| AP 5 – Agriculture numérique | 1.4, 5.b, 9.c, 17.8 | Encourager l'innovation et la vulgarisation numériques |
| AV 1 – Égalité femmes-hommes et autonomisation des femmes rurales | 5.a | Promouvoir l'autonomisation des femmes en milieu rural |

| Domaines prioritaires du Programme (DPP) | Cibles des ODD | Domaines privilégiés dans la région |
|--|----------------|---|
| AV 2 – Transformation rurale inclusive | 10.1, 14.b | Promouvoir l'emploi des jeunes en milieu rural Adopter une approche territoriale du développement rural, investir dans les infrastructures de base |

28. Ce domaine prioritaire permettra à la FAO d'aider les Membres à mieux répondre aux défis posés par:

- le chômage élevé en milieu rural et la migration des jeunes vers les villes: 7,9 pour cent de la population rurale et plus de 20 pour cent des jeunes ruraux n'ont pas d'emploi, et ces derniers migrent massivement vers les villes; le taux de chômage est par ailleurs plus élevé chez les femmes que chez les hommes;
- le taux élevé de pauvreté rurale et le fossé de plus en plus large entre les zones rurales et urbaines: 40 pour cent de la population de la région est rurale, et 67 pour cent et 84 pour cent des personnes pauvres et extrêmement pauvres, respectivement, vivent en zone rurale; les salaires sont faibles en milieu rural, ils n'atteignent en moyenne qu'un tiers de ceux touchés en milieu urbain.

29. Pour relever ces défis, il faudra chercher, dans le cadre des interventions, à augmenter les revenus (en particulier ceux des petits exploitants) en mettant en œuvre des politiques et en donnant davantage de moyens aux institutions qui appuient le développement de la petite agriculture à vocation commerciale, à mieux intégrer les petits exploitants, en particulier les femmes, dans les chaînes de valeur rentables (telles que celles des fruits, des légumes, des herbes aromatiques et des épices), et à favoriser leur participation accrue à tous les stades des chaînes de valeur en renforçant les capacités des producteurs et de leurs associations. Les interventions de ce type doivent soutenir les activités visant à augmenter la productivité des petits producteurs grâce à une intensification durable des cultures, de l'élevage et de la production halieutique, promouvoir l'agriculture et les chaînes de valeur numériques, la recherche-développement, les services modernes de vulgarisation et de conseil, réduire les risques agricoles et favoriser l'accès au crédit. Elles doivent également viser à augmenter les niveaux de vie et à ouvrir des perspectives d'emploi agricole et non agricole qui soient attrayantes pour les jeunes, en encourageant les investissements dans les infrastructures et les services et en facilitant l'entrepreneuriat rural et la création de petites entreprises, notamment dans les secteurs de la culture hydroponique, de l'aquaculture, de l'agriculture biologique, de la serriculture et de l'agrotourisme.

30. Enfin, ces interventions doivent renforcer la capacité des petits producteurs à participer aux échanges commerciaux intrarégionaux et internationaux en mettant en évidence les obstacles et les possibilités, ainsi que les politiques et les mesures qui faciliteront le commerce.

31. La transformation rurale durable et la compétitivité des entreprises agroalimentaires peuvent être renforcées au moyen de la planification territoriale ou locale. Une telle approche pourrait être un élément essentiel du cadre plus large visant à améliorer les infrastructures et les services ruraux pour faciliter l'accès aux marchés, à créer des possibilités d'emploi non agricole, à offrir une meilleure protection sociale aux populations vulnérables; à renforcer la gouvernance et les institutions locales; et à assurer l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles.

Priorité régionale 2. Sécurité alimentaire et alimentation saine pour tous

32. La priorité régionale 2 cadre parfaitement avec l'*amélioration de la nutrition*; elle est axée sur la sécurité alimentaire dans toutes ses dimensions, sur l'amélioration de la nutrition et sur les éléments connexes que sont le commerce et la sécurité sanitaire des aliments, et vise en outre spécifiquement à répondre aux besoins nutritionnels d'une population urbaine en croissance rapide. Elle est l'épine dorsale des approches des systèmes agroalimentaires qui sous-tendent le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et le programme régional dans son ensemble. Le tableau ci-après présente les domaines privilégiés dans la région qui relèvent des DPP *Amélioration de la nutrition* et *Amélioration de l'environnement*.

Priorité régionale 2. Sécurité alimentaire et alimentation saine pour tous – lien avec le Cadre stratégique et les DPP

| Domaines prioritaires du Programme (DPP) | Cibles des ODD | Domaines privilégiés dans la région |
|--|----------------|--|
| AN 1 – Une alimentation saine pour tous | 2.1, 2.2 | Promouvoir une alimentation saine et une diversification des aliments |
| AN 2 – La nutrition au bénéfice des plus vulnérables | 2.1, 2.2 | Revoir les politiques de sécurité alimentaire et les subventions |
| AN 3 – Des aliments salubres pour tous | 2.2 | Améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments |
| AN 4 – Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires | 12.3 | Réduire les pertes et le gaspillage tout au long de la chaîne de valeur |
| AN 5 – Transparence des marchés et des échanges commerciaux | 2.b | Sécuriser les importations, encourager les exportations et le commerce intrarégional |
| AE 4 – Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables | 2.1 | Promouvoir l'agriculture urbaine et les villes vertes |

33. Ce domaine prioritaire permettra à la FAO d'aider les Membres à mieux répondre aux défis posés par:

- l'écart de plus en plus important entre les disponibilités alimentaires et la demande découlant de la croissance de la population et de l'augmentation des revenus face à des ressources naturelles limitées (eau et terres);
- le problème grandissant de l'excès pondéral et de l'obésité, de la malnutrition, et des niveaux insuffisants de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, en particulier dans les zones urbaines.

34. Pour relever ces défis, on privilégiera dans les interventions l'adoption d'une approche de la sécurité alimentaire et de la nutrition fondée sur les systèmes agroalimentaires. La transformation des systèmes agroalimentaires en vue d'assurer une alimentation plus saine améliorera la santé des populations, réduira les risques économiques associés à une dépendance croissante à l'égard des importations alimentaires et permettra à une région de plus en plus urbanisée de répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels de populations toujours plus nombreuses.

35. Les interventions seront axées sur un commerce qui favorise la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement économique; sur l'élaboration de stratégies nationales en matière de sécurité alimentaire qui soient efficaces sur le plan économique, notamment par la modernisation et le renforcement des marchés alimentaires; sur la mise au point de mesures destinées à gérer le risque de dépendance à l'égard des importations et sur la réduction de l'exposition aux fluctuations des prix

sur les marchés mondiaux; sur l'encouragement de la diversification de la production et des partenariats entre le secteur public et le secteur privé en faveur d'une bonne alimentation et sur le renforcement des capacités nationales afin d'améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des aliments, ainsi que la traçabilité et la détection des contaminants, et sur la promotion des investissements publics et privés dans les systèmes agroalimentaires.

36. Ce domaine prioritaire vise en outre à accroître la consommation d'aliments nutritifs, et à prévenir la malnutrition, surtout dans les contextes de crise, grâce à la réforme des politiques de subventions alimentaires, à la sensibilisation aux bienfaits d'une alimentation saine, au renforcement des systèmes de protection des consommateurs, à la promotion de politiques d'étiquetage alimentaire adéquates et à la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires. Ces interventions privilégieront spécifiquement la mise en place de systèmes alimentaires urbains plus durables et plus sains.

Priorité régionale 3. Une agriculture plus respectueuse de l'environnement: lutter contre la pénurie d'eau, veiller à la viabilité écologique et agir pour le climat

37. La priorité régionale 3 couvre l'ensemble des défis en matière d'*amélioration de l'environnement*, et les relie étroitement à des aspects de l'*amélioration de la production* pour favoriser la transformation vers une agriculture durable. Le tableau ci-après présente les domaines privilégiés dans la région qui relèvent des DPP *Amélioration de l'environnement* et *Amélioration de la production*.

Priorité régionale 3. Une agriculture plus respectueuse de l'environnement – lien avec le Cadre stratégique et les DPP

| Domaines prioritaires du Programme (DPP) | Cibles des ODD | Domaines privilégiés dans la région |
|--|------------------|--|
| AP 1 – Innovation au service d'une production agricole durable | 6.4 | Améliorer la productivité et la gouvernance de l'eau |
| AP 2 – Transformation bleue | 14.4 | Adopter une approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture |
| AE 1 – Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets | 2.4, 13.2 | Mettre en place des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets |
| AE 2 – La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables | 12.2, 12.4, 12.5 | Promouvoir des solutions s'inspirant de la nature et le recyclage |
| AE 3 – Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture | 2.5, 15.1, 15.3 | Réduire la dégradation des terres et des sols (y compris la pollution des sols) Favoriser la restauration des paysages et la conservation de la biodiversité Adopter une approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture |

38. Ce domaine prioritaire permettra à la FAO d'aider les Membres à mieux répondre aux défis suivants:

- La région Proche-Orient et Afrique du Nord est celle qui dispose des ressources en eau les plus limitées, et l'eau se raréfie et est de moins en moins bonne qualité; moins de 5 pour cent des terres de la région sont cultivables, et elles se dégradent.

- Quelques 3 000 espèces sont menacées; la superficie des forêts diminue et les terrains de parcours se dégradent; le changement climatique aggrave la situation.
- L'agriculture est à la fois la cause et la victime de la dégradation des ressources naturelles de la région; il convient de placer les producteurs au cœur du processus de restauration qui sous-tend ce domaine prioritaire.

39. Les interventions visent à protéger et à restaurer les ressources naturelles afin de renforcer la productivité, la durabilité et la résilience; à lutter contre la déforestation; à prévenir le surpâturage des terrains de parcours; à conserver la biodiversité; à encourager des pratiques durables en matière de gestion des terres; à prévenir la dégradation des ressources hydriques au moyen de technologies, d'innovations et de politiques appropriées; à promouvoir des techniques et des pratiques d'irrigation plus efficaces, ainsi que la réutilisation des effluents traités; et à encourager la réutilisation de l'eau et à promouvoir de bonnes pratiques agricoles afin de mieux gérer les produits agrochimiques. Ces mesures cadrent avec les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), dont la FAO codirige la mise en œuvre aux côtés du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

40. À ces fins, il convient d'opérer une transition vers une agriculture durable. Une telle transition nécessite d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles en harmonisant les politiques et les mesures au sein des organismes compétents; de promouvoir un accès équitable aux ressources naturelles et d'encourager leur gestion communautaire; d'augmenter l'allocation de ressources à la science et à l'innovation; d'améliorer les synergies entre les mesures relatives aux ressources naturelles prises au sein du secteur public, du secteur privé et de la société civile et au niveau de la région; de supprimer les politiques et les subventions qui entraînent une mauvaise utilisation des ressources naturelles et de favoriser une exploitation durable au moyen d'une tarification et de mesures d'incitations appropriées; de promouvoir le remembrement agricole afin de réduire l'incidence du morcellement des terres sur les ressources naturelles dans le cadre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale; et de renforcer les capacités en matière de collecte, d'analyse et de partage des données pour améliorer la prise de décisions.

Priorité régionale 4. Renforcement de la résilience face aux crises prolongées et aux situations d'urgence

41. La priorité régionale 4 est cohérente à la fois avec les programmes de renforcement de la résilience et d'intervention d'urgence relevant de l'*amélioration des conditions de vie* et avec les mesures prises pour faire face aux défis liés aux organismes nuisibles et maladies transfrontières touchant les végétaux dans le cadre de l'*amélioration de la production*, et elle accorde une attention particulière aux pratiques écologiquement durables de lutte contre les organismes nuisibles (*amélioration de l'environnement*) et à la lutte contre la malnutrition dans les contextes de conflit ou de crise (*amélioration de la nutrition*). Le tableau ci-après présente les domaines privilégiés dans la région qui relèvent des DPP *Amélioration de la production*, *Amélioration de l'environnement*, *Amélioration des conditions de vie* et *Amélioration de la nutrition*.

Priorité régionale 4. Résilience face aux multiples chocs – lien avec le Cadre stratégique et les DPP

| Domaines prioritaires du Programme (DPP) | Cibles des ODD | Domaines privilégiés dans la région |
|---|---------------------------|---|
| AP 3 – Approche «Une seule santé» | 1.5; 3.d; 15.8 | Améliorer l'approche «Une seule santé» pour lutter contre les organismes nuisibles et maladies transfrontières |
| AE 2 – La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables | 12.2, 12.4, 12.5 | Adopter des pratiques durables de lutte contre les organismes nuisibles et combattre la résistance aux antimicrobiens |
| AV 3 – Situations d'urgence agricoles et alimentaires | 2.1; 2.2; 16.1 | Apporter un soutien immédiat aux ménages touchés par des crises |
| AV 4 – Systèmes agroalimentaires résilients | 1.3; 1.5 | Renforcer les systèmes d'information sur les risques et d'alerte précoce Réduire les risques et la vulnérabilité Améliorer la qualité et l'impact des programmes de renforcement de la résilience |
| AN 2 – La nutrition au bénéfice des plus vulnérables | 1.3; 2.1; 2.2 3.1; 3.2 | Apporter un soutien immédiat aux ménages touchés par des crises pour réduire la malnutrition |

42. Ce domaine prioritaire témoigne de la vulnérabilité structurelle et des chocs multiples auxquels font face les pays de la région, et des problèmes spécifiques rencontrés par les pays frappés par des crises et des conflits. Il permettra à la FAO d'aider les Membres à mieux répondre aux défis suivants:

- Tous les pays de la région sont touchés, à des degrés divers, par de multiples chocs et tensions de diverses origines qui ont des répercussions directes sur les systèmes agroalimentaires et les moyens d'existence de leurs acteurs.
- Quelque 30 pour cent de la population de la région est touchée par des conflits, et la proportion de personnes souffrant de la faim et de malnutrition est cinq fois supérieure dans ces pays que dans ceux qui ne connaissent pas de conflits.
- Dans de nombreux endroits de la région, les petits exploitants sont extrêmement vulnérables: possédant peu de capital et d'actifs, ils n'ont pas les moyens de faire face aux chocs et aux crises.

43. Pour relever ces défis, on axera les interventions sur cinq domaines d'action:

- i. prise en compte des risques multiples en aidant les pays à mettre en place des systèmes d'information sur les risques agroclimatiques et les risques de catastrophe et de crise et à gérer, analyser, interpréter, diffuser, publier et exploiter les données générées pour prendre des décisions éclairées et des mesures, notamment au moyen de systèmes d'alerte précoce portant sur de multiples aléas et associés à des interventions préventives/rapides, de systèmes d'évaluation et d'information relatifs aux dommages et aux pertes, d'évaluations multirisques et d'évaluations de la vulnérabilité, de mesures de la résilience et d'analyses des conflits et des risques sociaux, économiques et environnementaux;
- ii. soutien aux politiques de réduction des risques de catastrophe et aux réglementations axées sur la mise en place d'une agriculture et de systèmes alimentaires résilients, renforcement des capacités institutionnelles, contribution au programme régional en faveur de la résilience, notamment en participant aux efforts entrepris par la Ligue des États arabes pour éradiquer la faim, et appui aux réseaux de parlementaires travaillant sur des questions liées à l'accroissement de la résilience face à des chocs et des tensions multiples, et contribution

- régionale au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et à d'autres accords mondiaux et régionaux pertinents;
- iii. réduction des risques et des vulnérabilités, en menant des interventions au niveau des exploitations et des paysages et tout au long de la chaîne de valeur alimentaire, en utilisant des approches innovantes des risques et en prenant des mesures de réduction des vulnérabilités (protection sociale réactive face aux chocs et systèmes de transfert du risque, comme l'assurance récolte et l'assurance du bétail, par exemple), et appui à l'intégration de mesures de réduction de risques multiples dans les programmes de la FAO dans les zones touchées par des conflits;
 - iv. adoption d'une approche «Une seule santé» face aux menaces biologiques pour gérer les risques apparaissant à l'interface animal-homme-écosystème, qui couvre la santé humaine, animale et végétale, la résistance aux antimicrobiens et la sécurité sanitaire des aliments; cette approche est essentielle pour gérer de manière efficace les dangers et risques biologiques qui menacent les chaînes alimentaires, et nécessite une étroite collaboration régionale et multipartite, compte tenu de la dimension transfrontière des maladies animales et zoonoses ainsi que des maladies et organismes nuisibles des plantes;
 - v. amélioration des mesures de prévention, de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de chocs et de crises, renforcement de la planification et des mécanismes d'intervention d'urgence pour prendre des mesures de prévention; accroissement de la qualité des programmes d'intervention d'urgence, notamment en appuyant et en augmentant les moyens d'action et en appliquant les principes qui sous-tendent le nexus action humanitaire-développement-paix.

Accélérateurs et thèmes transversaux

44. En vue d'augmenter le rythme des progrès et d'optimiser les efforts déployés pour réaliser les ODD et obtenir les *quatre améliorations*, la FAO utilisera quatre accélérateurs transversaux dans toutes les interventions programmatiques, ce qui permettra d'avoir plus rapidement un impact tout en limitant autant que possible les compromis:
- i. Par *technologies* en faveur de systèmes agroalimentaires durables, on entend l'utilisation de la science et de la connaissance pour élaborer des techniques permettant de fournir un produit et/ou un service qui augmente la durabilité des systèmes agroalimentaires. Ces technologies doivent être accessibles à tous et utilisables à un coût abordable, et il convient de tenir compte des risques éventuels d'augmentation des inégalités, de concentration des marchés et de contribution à la dégradation des ressources naturelles. La plateforme technique régionale sur la pénurie d'eau est un exemple d'initiative de la FAO qui favorise les meilleures pratiques et l'utilisation de technologies appropriées pour gérer certains des problèmes les plus pressants de la région.
 - ii. L'*innovation* est un élément moteur fondamental pour libérer le monde de la faim et de la malnutrition; elle comprend les innovations technologiques, sociales, politiques, institutionnelles et financières. L'innovation implique de faire quelque chose de nouveau et de différent, par exemple résoudre un problème ancien d'une nouvelle manière, traiter un nouveau problème avec une solution éprouvée et/ou apporter une nouvelle solution à un nouveau problème. La région a beaucoup investi dans l'innovation au cours des deux dernières années, et continuera de concentrer son attention sur les approches innovantes au service de systèmes agroalimentaires plus efficaces, inclusifs, résilients et durables. Une stratégie régionale pour l'innovation numérique a notamment été élaborée; elle offre à la FAO un cadre d'action pour la région qui s'inscrit dans la stratégie de l'Organisation en matière de science et d'innovation.
 - iii. Les produits de *données* contribuent à favoriser la prise de décisions fondées sur des éléments probants, et comprennent l'élaboration de méthodes, de normes et de cadres, ainsi que la collecte, le traitement et la diffusion de données, parallèlement aux partenariats et au renforcement des capacités requis. La FAO déploie des efforts importants dans la région pour contribuer à l'amélioration des statistiques, notamment celles liées aux indicateurs des ODD.

Elle procure en outre des informations actualisées sur la sécurité alimentaire, la nutrition et l'état des ressources naturelles pour l'alimentation et l'agriculture, telles que celles présentées dans les rapports à paraître sur l'État des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture et la Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et la nutrition pour la région Proche-Orient et Afrique du Nord. La FAO s'est également lancée dans la mise en place d'un observatoire régional sur la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui réunira toutes les données disponibles – grâce à des techniques analytiques taillées sur mesure – dans un tableau de bord destiné à guider la transformation des systèmes agroalimentaires dans la région.

- iv. Les *compléments (gouvernance, capital humain et institutions)* sont les dimensions nécessaires et additionnelles d'une action collective efficace à toutes les échelles, compte tenu notamment du fait que de nombreuses parties prenantes ne profitent pas des importantes avancées technologiques et innovations qui ont été réalisées au cours de la dernière décennie. On peut citer à titre d'exemple les activités menées par la FAO dans la région pour améliorer la gouvernance de l'eau, au moyen de l'élaboration de directives sur l'allocation de l'eau et de l'expérimentation d'approches innovantes en matière de gouvernance des eaux souterraines. La FAO prévoit également de mettre en place une académie régionale du leadership en vue de renforcer les capacités à mener la transformation des systèmes agroalimentaires.

45. Conformément au fil conducteur stratégique de l'Organisation, les **thèmes transversaux** – égalité femmes-hommes, jeunes, inclusion – sont des domaines cruciaux qui doivent être pris en compte dans tous les travaux programmatiques de la FAO aux fins de la concrétisation du principe consistant à «ne laisser personne de côté» adopté à l'échelle du système des Nations Unies.

46. L'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes ont été définis comme des priorités des programmes régionaux de la FAO et constituent à ce titre l'épine dorsale de la priorité régionale 1 relative à la transformation rurale. Des actions spécifiques visent à favoriser la participation des jeunes à la transformation des systèmes agroalimentaires en leur proposant de nouvelles perspectives attrayantes dans l'ensemble de la chaîne de valeur. L'autonomisation des femmes est considérée comme une condition nécessaire pour opérer la transformation prévue dans les zones rurales.

Stratégies et initiatives de la FAO

47. L'objectif de l'Initiative Main dans la main de la FAO est d'accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires et le développement rural durable en ciblant les personnes les plus pauvres et celles qui souffrent de la faim, en différenciant les territoires et les stratégies et en couvrant toutes les dimensions pertinentes des systèmes agroalimentaires au moyen d'analyses et de partenariats. La FAO continuera de faciliter les partenariats, et fera appel à des modélisations géospatiales et des techniques analytiques avancées par l'intermédiaire de la Plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main pour déterminer les meilleures solutions sur lesquelles miser pour augmenter les revenus des populations rurales et réduire les inégalités et les vulnérabilités auxquelles elles sont confrontées. Trois pays de la région (Soudan, Syrie et Yémen) participent à l'Initiative Main dans la main. Les approches sont adaptées en fonction des spécificités des pays; au cours de la période biennale à venir, cette initiative devrait permettre d'accélérer la mise en place de solutions pour répondre aux besoins des plus pauvres et des personnes souffrant de la faim. Elle contribue également aux efforts engagés par la FAO pour promouvoir des approches territoriales de la transformation rurale.

48. En septembre 2021, la FAO a lancé son *Action mondiale pour le développement vert des produits agricoles spéciaux: Un pays – un produit prioritaire*, qui vise à développer des chaînes de valeur durables et respectueuses de l'environnement pour les produits agricoles spéciaux. Ceux-ci comprennent divers produits agricoles qui, compte tenu de leurs qualités uniques et de leurs caractéristiques particulières, associées à leur situation géographique, à leurs modes de culture et à leur patrimoine culturel, peuvent contribuer de manière essentielle à la sécurité alimentaire et à une alimentation saine et ainsi soutenir les moyens d'existence des agriculteurs et participer à la croissance économique, tout en protégeant l'environnement et la biodiversité. Des Systèmes ingénieux du

patrimoine agricole mondial (SIPAM) ont été recensés en Algérie, en Égypte, dans les Émirats arabes unis, au Maroc et en Tunisie, pays où la FAO travaillera aux côtés des contreparties locales pour conserver les paysages fragiles tout en favorisant une production durable des produits agricoles spéciaux.

49. L'Initiative 1 000 villages numériques de la FAO vise à convertir 1 000 villages du monde entier en centres numériques dans le but d'appuyer la transformation des systèmes agroalimentaires. Par ailleurs, la FAO met en place la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques, qui constituera un lieu de dialogue, d'élaboration de politiques et de renforcement des liens entre les forums consacrés à l'agriculture et ceux portant sur l'économie numérique. Elle aidera les gouvernements à accroître les avantages que peut apporter l'agriculture numérique, et à accélérer les progrès en tirant parti des savoirs de leurs pairs, tout en prenant en considération les préoccupations potentielles. Dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, l'Initiative 1 000 villages numériques a été déployée dans sept pays grâce au programme phare pour l'innovation (Regional Innovation Flagship, RIF). Ses activités associent l'alphabétisation numérique, une collaboration avec des partenaires pour renforcer les infrastructures numériques, la création d'un environnement réglementaire favorable au moyen de stratégies nationales d'e-agriculture et l'élaboration d'outils et de services numériques dans les domaines des services financiers en ligne, de la vulgarisation agricole et de la commercialisation.

III. Vers un modèle d'activité redynamisé

50. Pour renforcer l'efficacité et l'efficacité de son action, le bureau régional a entrepris une série d'activités organisées autour d'une théorie de l'exécution. Les domaines d'intervention ont été définis et structurés en fonction du positionnement stratégique, des capacités opérationnelles et des capacités d'action transversale.

Positionnement stratégique

51. Dans la région, la FAO améliorera l'adoption, l'appropriation et la mise en œuvre des quatre priorités régionales. Elle organisera ainsi le programme régional autour de ces quatre priorités, et les équipes techniques seront réparties dans la région pour appuyer les priorités et les domaines d'action. Il lui faudra mener un examen de l'éventail des compétences disponibles afin de s'assurer de pouvoir obtenir les résultats attendus au regard des quatre priorités et offrir aux programmes de pays des connaissances spécialisées suffisantes dans les nouveaux domaines qui nécessitent un appui technique.

52. Par ailleurs, la FAO favorisera la concertation sur les politiques, les échanges de connaissances et les partenariats dans les domaines d'action prioritaires au sein de la région et des sous-régions. Cela nécessitera de revoir, d'élargir et de renforcer les partenariats et les réseaux régionaux pour inclure des organisations de la société civile, le milieu universitaire, des groupes de réflexion et des institutions régionales spécialisées, conformément à la nouvelle Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025. Il conviendra en outre de renforcer les capacités régionales en matière de gestion des connaissances.

Capacités opérationnelles

53. L'accent sera placé sur l'augmentation de l'efficacité et de l'efficacité des opérations de la FAO à l'appui des programmes de pays, sur l'amélioration de la gestion des activités au niveau régional et la mise à profit des progrès au niveau institutionnel dans le cadre de l'«unité d'action de la FAO», et sur l'élaboration de procédures opérationnelles standard et d'indicateurs de performance clés. La région appuiera en outre les efforts actuels de transformation des bureaux de pays, fondés sur

une plus grande délégation de pouvoirs au niveau des pays et des mécanismes plus flexibles d'allocation des ressources.

Capacités d'action transversale

54. La FAO va s'employer à développer encore davantage les capacités techniques et managériales dans la région, notamment en mettant en œuvre des programmes de renforcement des capacités axés sur les processus et les flux de travail internes, en donnant une plus grande importance aux compétences générales lors du recrutement de nouvelles personnes, en favorisant l'innovation, et en améliorant les échanges d'informations et la collaboration entre les membres du personnel, à tous les niveaux. Elle s'efforcera aussi d'améliorer la visibilité de la FAO et d'aider les bureaux de pays à mieux diffuser le travail de l'Organisation en investissant dans les capacités de communication.

I. ANNEXES

A. Annexe 1

Les quatre améliorations et les 20 domaines prioritaires du Programme (DPP)

| DPP | Définition des résultantes | Cibles des ODD |
|---|---|--|
| AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE PRODUCTION | <i>Établir des modes de consommation et de production durables grâce à des filières d'approvisionnement efficaces et inclusives dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture aux niveaux local, régional et mondial, en veillant à la résilience et à la durabilité des systèmes agroalimentaires dans le contexte du changement climatique et environnemental</i> | 2.3, 2.4, 6.4, 14.6, 14.7, 14.b, 15.2 |
| AP 1: Innovation au service d'une production agricole durable | Les systèmes de production végétale, animale et forestière sont productifs, résilients, novateurs et compétitifs, et créent des possibilités entrepreneuriales et commerciales intégrées ouvertes aux petits producteurs vulnérables, qui reposent sur des technologies et des politiques porteuses. | 2.3, 2.4, 6.4, 15.2 |
| AP 2: Transformation bleue | Des systèmes alimentaires bleus plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables sont encouragés au moyen de politiques et de programmes améliorés pour une gestion intégrée fondée sur des données scientifiques, de l'innovation technologique et de la mobilisation du secteur privé. | 2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c |
| AP 3: Approche «Une seule santé» | Des systèmes sanitaires nationaux et internationaux intégrés «Une seule santé», renforcés et performants, sont établis pour les êtres humains, les animaux, les végétaux et l'environnement grâce à une meilleure prévention des infestations d'organismes nuisibles et des maladies, à des systèmes d'alerte rapide plus efficaces et à la gestion améliorée des risques sanitaires nationaux et mondiaux, y compris la résistance aux antimicrobiens. | 1.5, 3.d, 15.8 |
| AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs | L'accès des petits producteurs et des agriculteurs familiaux aux ressources économiques et naturelles, aux marchés, aux services, à l'information, à l'éducation et aux technologies est plus équitable, car les politiques, les stratégies et les programmes ont été améliorés. | 1.4, 2.3, 2.4, 9.3 |
| AP 5: Agriculture numérique | Des technologies informatiques et numériques accessibles qui améliorent les débouchés commerciaux, la productivité et la résilience sont intégrées aux politiques et aux programmes relatifs aux systèmes agroalimentaires, l'accent étant mis sur l'accès équitable et à moindre coût des communautés rurales pauvres et vulnérables à ces technologies. | 1.4, 5.b, 9.c, 17.8 |
| AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE NUTRITION | <i>Éliminer la faim, concrétiser la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition sous toutes ses formes, notamment en promouvant des aliments nutritifs et en accroissant l'accès à des régimes alimentaires sains</i> | 2.1, 2.2, 2.c, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 12.3 |
| AN 1: Une alimentation saine pour tous | Le droit à une alimentation adéquate est établi et la transition vers une alimentation saine pour les populations nationales est considéré comme une priorité dans des environnements institutionnels, stratégiques et juridiques intégrés qui garantissent et encouragent la mobilisation des consommateurs et du secteur privé. | 1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.4, 12.8, 14.b |
| AN 2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables | La priorité est accordée à la localisation et à l'élimination de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition des plus vulnérables, quel que soit le contexte, dans les politiques, les stratégies et les programmes ciblés élaborés et mis en œuvre par les pays. | 1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2 |
| AN 3: Des aliments salubres pour tous | Des politiques et une législation intégrées et multisectorielles en matière de sécurité sanitaire des aliments ont été adoptées et mises en œuvre par les gouvernements dans l'ensemble des systèmes alimentaires nationaux, et les capacités et la sensibilisation des acteurs des chaînes de valeur et des consommateurs sont renforcées. | 2.1, 2.2, 3.2 |

| DPP | Définition des résultantes | Cibles des ODD |
|--|--|--|
| AN 4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires | Les gouvernements et les organisations intergouvernementales mettent en place et appliquent des feuilles de route claires et adaptées au contexte qui invitent l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de l'environnement alimentaire et les consommateurs à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires et qui leur donnent les moyens d'y parvenir. | 2.1, 2.2, 12.3 |
| AN 5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux | La transparence des marchés et la participation équitable aux marchés, aux chaînes de valeur mondiales et au commerce international sont obtenues grâce à la coordination des politiques et des capacités humaines et institutionnelles au service de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets. | 2.b, 2.c, 10.a, 17.11 |
| AMÉLIORATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT | <i>Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres et marins, promouvoir leur utilisation durable et lutter contre le changement climatique (réduction, réutilisation, recyclage et gestion des résidus) grâce à des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables</i> | <i>2.5, 12.2, 12.4, 12.5, 13.2, 14.3, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4</i> |
| AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets | Transformation et résilience des systèmes agroalimentaires à l'appui de la durabilité et de la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris grâce à l'adoption et à la mise en œuvre de pratiques, de politiques et de programmes favorisant une agriculture intelligente face aux aléas climatiques. | 2.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3 |
| AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables | Promotion d'une bioéconomie qui trouve le point d'équilibre entre valeur économique, protection sociale et viabilité écologique par la formulation et la mise en œuvre de politiques et de pratiques intégrées fondées sur des données concrètes dans les microenvironnements et les macroenvironnements, en appliquant de nouvelles solutions dans les domaines technologiques et sociaux et au sein de l'Organisation. | 12.2, 12.4, 12.5 |
| AE 3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture | Préservation de la biodiversité au service de l'alimentation et de l'agriculture, et promotion de l'utilisation durable, de la conservation et de la restauration des écosystèmes marins, terrestres et d'eau douce et des services connexes grâce à l'adoption de politiques et de pratiques ciblées. | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| AE 4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables | Transition vers des systèmes agroalimentaires urbains et périurbains plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables qui permettent de s'attaquer à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition dans les zones urbaines, qui favorisent une bonne alimentation et qui catalysent une transformation rurale inclusive et durable tout en préservant la base de ressources naturelles qui les sous-tend, encouragée par l'adoption de politiques et de programmes d'appui, ainsi que par la mise en place et la transposition à plus grande échelle de mesures et d'investissements par les parties prenantes nationales et locales. | 1.1, 2.1, 11.a, 12.1 |
| AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE CONDITIONS DE VIE | <i>Promouvoir une croissance économique inclusive en réduisant les inégalités (entre zones urbaines et zones rurales, pays riches et pays pauvres, hommes et femmes)</i> | <i>1.1, 1.2, 1.5, 2.3, 2.a, 5.4, 5.a, 10.1, 10.2, 16.1</i> |
| AV 1: Égalité femmes-hommes et autonomisation des femmes rurales | Les femmes ont les mêmes droits, le même accès aux ressources et le même contrôle de ces ressources, ainsi que le même accès aux services, aux technologies, aux institutions, aux possibilités économiques et à la prise de décision; les lois et les pratiques discriminantes ont été éliminées au moyen de politiques, de stratégies, de programmes et de cadres juridiques qui tiennent compte de l'égalité femmes-hommes. | 2.3, 5.4, 5.a, 5.c |

| DPP | Définition des résultantes | Cibles des ODD |
|---|--|---------------------------------------|
| AV 2: Transformation rurale inclusive | La transformation et la relance inclusives des zones rurales, garantissant la participation équitable des groupes pauvres, vulnérables et marginalisés et assurant à ces derniers la part d'avantages qui leur revient, sont accélérées par la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes ciblés. | 1.1, 8.3, 8.5, 10.1, 10.2, 10.7, 14.b |
| AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires | Les pays confrontés à une insécurité alimentaire aiguë, ou risquant de l'être, reçoivent une assistance d'urgence à l'appui des moyens d'existence et de la nutrition et, dans le cadre d'une approche axée sur l'interface entre aide humanitaire et développement, compte tenu de la contribution que celle-ci peut apporter à la paix, leurs populations sont dotées des capacités nécessaires pour mieux surmonter et gérer les chocs et les risques à l'avenir. | 1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1 |
| AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients | La résilience des systèmes agroalimentaires et des moyens d'existence face aux chocs socioéconomiques et environnementaux est renforcée grâce à une meilleure compréhension des risques multiples et à l'établissement de mécanismes de gouvernance efficaces aux fins de la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité. | 1.3, 1.5, 2.4 |
| AV 5: Initiative Main dans la main | On accélère la transformation agricole et le développement rural durable en ciblant les plus pauvres et les personnes qui souffrent de la faim, en différenciant les territoires et les stratégies et en réunissant toutes les dimensions pertinentes des systèmes agroalimentaires par l'analyse et les partenariats. | 1.1, 1.2, 2.1 2.2, 2.a, 10.1, 10.2 |
| AV 6: Accroissement des investissements | On accélère la transition vers des systèmes agroalimentaires durables qui permettent de réduire les inégalités et d'éliminer la pauvreté et la faim au moyen d'une hausse des investissements publics et privés et de l'amélioration des capacités, afin d'amplifier les effets des investissements futurs. | 1.b, 2.a, 10.1, 10.2, 10.b, 17.5 |